

137 GRANDE RUE
Société civile immobilière au capital de 1 000
euros
Siège social : 137 Grande rue
59100 ROUBAIX
537688723 RCS LILLE METROPOLE

PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 02/01/2026

Le 2 Janvier 2026 à 14H00, les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, au siège social,

Présents :

- M Morad ACHOURI : 500 parts
- M Nordine BOURABAA : 500 parts

Soit 1 000 parts sur les 1 000 constituant le capital social.

M Morad ACHOURI préside la séance en qualité de Co-gérant associé .

Le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social et modification corrélative de l'article 3 des statuts
- Pouvoir en vue des formalités.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIÈRE RESOLUTION - TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

L'assemblée générale extraordinaire, décide de transférer le siège social de 137 Grande Rue 59100 ROUBAIX à 100 Grande Rue 59100 ROUBAIX, à compter du 02/01/2026.

En conséquence, l'article 3 des statuts a été modifié comme suit :

« ARTICLE 3 - Siège social

Le siège social est établi à : 100 Grande Rue, 59100 ROUBAIX. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

**DEUXIÈME RESOLUTION - DELEGATION DE POUVOIR EN VUE D'ACCOMPLIR LES
FORMALITES**

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14H30.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Gérance et les associés présents.